

N° VILLE_2024DC184

**OBJET : MARCHES PUBLICS - 2225STM MARCHÉ DE TÉLÉPHONIE MOBILE ET
PRESTATIONS ASSOCIÉES - AVENANT 01**

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

VU le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2194-6 2°,

VU la délibération 2021_DL088 du conseil municipal en date du 1er juillet 2021 portant modification du règlement intérieur sur les marchés publics,

VU la convention de groupement de commande signée avec le CCAS le 15 octobre 2010,

VU la décision n° VILLE_2023DC061 autorisant la signature du marché public.

CONSIDÉRANT que la commune a conclu un marché de téléphonie, données mobiles et de prestations associées,

CONSIDÉRANT que suite à un changement d'adresse, le SIRET du titulaire a été modifié, et qu'il convient d'acter le nouveau SIRET par voie d'avenant 01

D E C I D E :

ARTICLE 1 : . D'acter par voie d'avenant 01 les modifications suivantes :

- Ancienne adresse SYBORD – ETG :
- 199 chemin du Revoyet - 69 230 SAINT-GENIS-LAVAL
- Nouvelle adresse SYBORD – ETG :
- 93 rue Jules Guesde - 69 230 SAINT-GENIS-LAVAL

- la modification suivante doit être actée :
- Ancien SIRET SYBORD - ETG : 307 787 036 00 028
- Nouveau SIRET SYBORD - ETG : 307 787 036

Les autres conditions du marché restent inchangées.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.